

Loi d'avenir pour l'agriculture,  
un pas en avant, deux pas en arrière...



# L'enseignement agricole

**Voter et se syndiquer :**  
c'est faire « actes citoyens »  
et prolonger son engagement  
professionnel !



# À QUAND LE DÉGEL ?

actualité

COÛT DE LA VIE

+ 6,5 %

SUR LA PÉRIODE  
2011 À 2013



LE POINT D'INDICE EST LA BASE DES RÉMUNÉRATIONS  
DANS LA FONCTION PUBLIQUE.  
IL EST GELÉ DEPUIS JUILLET 2010.



Avec la F.S.U,  
pour le Service Public !

## Sommaire

n°365 • Juillet-Août 2014

Actu .....	2
Une conférence sociale bien mal engagée ! ..	2
Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, un pas en avant, deux pas en arrière.....	8
<b>Dossier - Voter et se syndiquer : c'est faire « actes citoyens » et prolonger son engagement professionnel ! .....</b>	<b>3</b>
Élections, syndicalisation... aller au-delà des mots et passer aux actes ! .....	3
Le SNETAP-FSU présent et combatif dans toutes les instances ! .....	4
CAP-CCP : le SNETAP-FSU défend avant tout l'équité.....	4
Le SNETAP-FSU, un syndicat qui co-construit, informe, propose, défend et agit au quotidien.....	5
La section locale Snetap-FSU : une structure syndicale au plus près du terrain ! .....	5
Les enjeux d'une année électorale dans les 3 Fonctions Publiques, avec un choix de représentants pour les 4 années à venir...	6
« Le Snetap, la force d'un syndicat multicatégoriel, ou comment l'union fait la force, là où l'isolement rend vulnérable... »	7
« La FSU, mais encore... ou comment je me suis impliqué au sein de ma section départementale » .....	7
<b>Edito .....</b>	<b>8</b>

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - www.snetap-fsu.fr - snetap@snetap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Arnaud Leroux - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : juillet 2014 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100% recyclé en France.

## Une conférence sociale bien mal engagée !

**A** lors que la situation économique, sociale et environnementale aurait exigé un haut niveau d'écoute des organisations syndicales, le gouvernement n'a pas semblé décidé à répondre à la hauteur de la gravité de la situation tant sur le plan de l'emploi que du pouvoir d'achat et de la protection sociale. Ainsi dans la fonction publique, les personnels attendent toujours l'annonce de la fin du gel du point d'indice : il n'en est rien ! Au contraire, les déclarations du chef de l'Etat ont indiqué une poursuite de la politique d'austérité.

Le 7 juillet, le discours d'ouverture de la conférence sociale par le Président de la République ressemblait plus à un discours de clôture qu'à une invitation au débat et à la présentation de propositions.

Depuis 2 ans, si les conférences sociales ont débouché sur plusieurs réformes ou mesures, les effets pour les salariés, les jeunes, les chômeurs et les retraités en matière d'emploi, d'amélioration du pouvoir d'achat, de protection sociale ou encore de développement des services publics ne vont pas dans le bon sens.

Aujourd'hui, un désaccord subsiste sur le pacte de responsabilité qui implique d'énormes contraintes budgétaires, ne permettant pas de conforter les services publics.

La FSU a interpellé le gouvernement aussi bien sur la méthode de dialogue social que sur les sujets posés : mesures spécifiques pour l'emploi et la formation des jeunes, des seniors et des décrocheurs, rôle du système éducatif pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes, développement des services publics et de la fonction publique, amélioration des conditions de travail et des salaires de ses agents...

Mais trop d'interrogations demeurent quant aux réelles intentions du gouvernement notamment en ce qui concerne l'apprentissage, l'action publique sur l'ensemble du territoire...

La FSU a fait le constat qu'une fois de plus, à la conférence sociale, il n'était pas question de placer les services publics et la fonction publique comme un atout pour la nécessaire relance de notre pays.

C'est pourquoi la FSU, la CGT, Force Ouvrière et Solidaires ont décidé de la quitter avant son terme. Celle-ci aurait dû marquer un tournant décisif et le gouvernement aurait dû entendre le mécontentement et les attentes des représentants des salariés. Au lieu de cela, il a préféré fermer totalement la porte au dialogue social.

## **Voter et se syndiquer : c'est faire « actes citoyens » et prolonger son engagement professionnel !**

*A l'heure où notre société doute, voire a tendance à se détourner de ses institutions, voter et se syndiquer constituent deux actes qui ne sont pas neutres tant quant à la vie de la cité qu'à celle de la communauté de travail. Dans ce contexte, le SNETAP et sa fédération, la FSU, porteurs d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, ont une responsabilité particulière, qu'ils entendent bien assumer, contre les tentations de repli sur soi et de renoncement, fort de valeurs portées collectivement et au plus près du terrain, dans le quotidien de travail, comme dans les instances représentatives, entre propositions renouvelées et actions déterminées ! Ainsi, alors que se profile une année électorale d'importance, avec le 4 décembre dans les trois fonctions publiques une consultation professionnelle qui déterminera la représentation des personnels pour 4 années, le SNETAP s'apprête à fêter ses 50 ans au service de l'EAP et de personnels qui ont toujours su lui renouveler leur confiance... et en ce domaine, il n'y a pas de hasard !*

Coordination du dossier : Frédéric Chassagnette

Rédacteurs : Frédéric Chassagnette, Jean-Marie Le Boiteux, Serge Pagnier, Gérard Pigois et Didier Revel

## **Élections, syndicalisation... aller au-delà des mots et passer aux actes !**

**Q**u'est ce qui peut amener un agent à faire le choix du SNETAP-FSU, d'abord par son vote, puis par son adhésion en cotisant ? Pour certains, se syndiquer quand ils sont rentrés dans l'enseignement public allait de soi, de par leur culture familiale, ou un engagement étudiant en amont, voir des convictions citoyennes déjà bien ancrées... Pour d'autres, se syndiquer, c'est un acte qui a fini par s'imposer, une idée qui commence à faire sérieusement son chemin, ou qui interroge encore, en regard des périodes difficiles que traversent l'enseignement public agricole et maritime et ses personnels,

avec des conditions de travail comme de rémunération dégradées...

Faire le choix du SNETAP-FSU, c'est clairement faire le choix d'un syndicat majoritaire, mais d'un syndicat qui ne l'est pas devenu et ne le demeure pas du fait d'un simple activisme de bureau, fort d'une maîtrise ès claviers d'ordinateur... Le SNETAP, c'est 50 ans d'histoire et d'actions locales, régionales et nationales qui ont contribué à façonner l'enseignement agricole public, et plus récemment l'enseignement maritime... 50 ans d'une aventure collective qui se prolonge aujourd'hui, fort d'une confiance renouvelée par les personnels à l'occasion des

consultations générales et cela sans discontinuer.

Faire le choix du SNETAP-FSU, c'est faire le choix d'un syndicalisme de luttes et de transformation sociale, et non d'accompagnement, de compromissions et in fine de reculs sociaux !

Faire le choix du SNETAP-FSU, c'est aussi, faire le choix d'un syndicat multicatégoriel, ouvert et représentatif de l'ensemble de la communauté de travail, quelque soit la fonction, le statut (titulaire ou non, de droit public ou privé) ou l'employeur (État, établissements comme conseils régionaux).

Faire le choix du SNETAP et donc de la FSU, c'est enfin, rejoindre l'une des plus puissantes fédérations de fonctionnaires (au niveau de l'État comme des collectivités territoriales), la première dans l'Éducation, comme au Ministère de l'Agriculture, qui fort de sa représentativité, de ses capacités d'expertise et d'actions, oblige l'Administration comme les élus à prendre en compte tout ou partie des attentes légitimes des personnels.

Voter et se syndiquer sont deux actes qui en eux-mêmes ont indéniablement de l'importance et du sens au sein de toute communauté de travail. Quant à faire le choix du SNETAP-FSU cela revient à renforcer un outil syndical puissant et reconnu comme tel, seul à même de garantir un enseignement agricole et maritime public fort !



## CAP-CCP : le SNETAP-FSU défend avant tout l'équité

Crées en 1982 les commissions administratives paritaires (CAP) puis les commissions consultatives paritaires (CCP) ont pour objet de permettre l'expression des personnels sur leur carrière et son évolution. Opposé depuis le début à la possibilité pour l'administration de pouvoir influencer sur la carrière des agents sur la seule reconnaissance du « mérite », dont on peut douter de l'objectivité, le SNETAP a toujours œuvré pour la mise en place de barèmes

# Le SNETAP-FSU présent et combatif dans toutes les instances !

L'activité d'une organisation syndicale comme le SNETAP-FSU prend des formes parfois méconnues des personnels parce que moins visibles que ne l'est l'animation d'une section d'établissement qui répond directement aux questionnements et sollicitations des personnels.

Il en est ainsi de l'activité que déploie le SNETAP-FSU dans de nombreuses instances nationales où sont débattues de multiples questions aux conséquences directes sur le fonctionnement de nos établissements, nos métiers, nos conditions de travail etc....

C'est en effet lors des instances nationales, telles que le CTM (Comité Technique Ministériel), le CNEA (Conseil National de l'Enseignement Agricole), le CTEA (Comité Technique de l'Enseignement Agricole), la CPC (Commission Professionnelle Consultative) et les nombreux groupes de travail issus de ces instances, que les militants nationaux du SNETAP-FSU sont amenés à prendre des positions, proposer des amendements et à voter sur les projets de texte de l'administration centrale. Il en est ainsi par exemple de la note de service qui organise chaque rentrée scolaire et qui fixe notamment les orientations en matière de flux de recrutement ou encore des propositions de révision des référentiels de formation que souhaite engager la DGER. Chaque projet de texte fait l'objet, dans ces instances (CTEA, CNEA, CPC), de multiples interventions du SNETAP-FSU pour proposer, infléchir et combattre les mesures les plus injustes à l'égard de l'Enseignement Agricole Public. Un travail de même nature est réalisé également pour l'enseignement supérieur dans le cadre du CNESERAV (Comité National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Agronomique et Vétérinaire).

Ce travail essentiel et incessant repose toujours et d'abord sur les mandats de congrès de notre syndicat et sur ceux de la FSU, notre fédération. De la même façon pour les sujets qui relèvent de la compétence régionale des DRAAF-SRFD, les militants élus du SNETAP-FSU interviennent dans le cadre du CTREA (Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole) et du CREA (Comité régional de l'enseignement agricole). Par exemple, l'élaboration de la carte scolaire de l'enseignement agricole (ouvertures-fermetures de classes) est débattue et se traite dans ces instances.

Le SNETAP-FSU intervient aussi avec les syndicats de la FSU (SNUEP, SNES, SNEP...) dans le cadre du CAEN (Conseil Académique de l'Éducation Nationale), notamment sur tous les choix régionaux en matière de formation professionnelle, d'apprentissage ou d'orientation.

Soulignons enfin, le travail fédéral conduit par les représentants ex-TOS - Agents Techniques Territoriaux FSU (SNETAP, SNUACTE et SNUCLIAS) au sein des comités techniques et groupes de travail des conseils régionaux (protocole sur les conditions de travail, l'indemnitaire etc.).

A travers les comptes-rendus qu'il produit régulièrement, le SNETAP-FSU fait connaître à l'ensemble des personnels ses arguments et ses positions ainsi que l'exige la transparence dans toute organisation démocratique.

La présence de militants du SNETAP-FSU dans ces instances est essentielle car si peu visible soit-elle, elle garantit que l'enseignement agricole public, ses personnels et ses usagers sont vaillamment défendus !

ou de critères objectifs permettant de départager les agents de façon équitable, que ce soit en matière de promotion ou de mutation.

Bien au contraire, l'administration a, de tous temps, voulu imposer la reconnaissance du « mérite », insinuant au passage que certains fonctionnaires seraient moins « méritants » que d'autres. La FSU n'a jamais accepté d'entrer dans ce jeu et a toujours défendu, dans les CAP et CCP,

des critères objectifs (ancienneté, qualifications, expérience professionnelle...) et non l'appréciation de la hiérarchie dont on sait tous la subjectivité.

Si jusque là, il n'a pu imposer des barèmes qui permettent d'établir cette équité que dans certaines CAP ou CCP, le SNETAP se donne néanmoins pour mandat de les appliquer dans toutes les CAP où les agents de par leurs votes permettent qu'il y soit représenté.



# Le SNETAP-FSU, un syndicat qui co-construit, informe, propose, défend et agit au quotidien

**5** verbes d'actions pour rendre compte d'une certaine conception du syndicalisme au service de l'Enseignement Agricole Public et de ses personnels... Du déclaratif à la pratique : co-construire, informer, proposer, défendre et agir.

**Co-construire** : en congrès régional et national nos mandats (tous les 3 ans), avec un suivi assuré par le Conseil Syndical National du Snetap (3 réunions par an sur 2 journées de nos 80 élus nationaux, dont un de ces rendez-vous élargi à l'ensemble de nos élus en CAP et CCP), à travers l'organisation de journées d'études inter-congrès (les deux dernières ayant été consacrées pour l'une à « l'agriculture et à la ruralité de demain » et l'autre à « la communauté éducative et aux conditions de travail »), ou encore de journées catégorielles (des administratifs, des TOS-ATT, des personnels de direction...), celles-ci pouvant se décliner en région comme les assises des CFA-CFPPA... Consultation et regards croisés toujours, cette fois en prise avec l'ensemble des personnels qui le souhaitent, via des enquêtes directes (sur les réformes des diplômes de l'EA, les pratiques d'individualisation ou d'évaluation...), et surtout à travers les réunions mensuelles d'information syndicales ouvertes à tous organisées dans les établissements.

**Informer** : à travers des compte-rendus d'instances (« l'essentiel »), des communiqués quant aux positions défendues et aux actions conduites au niveau national comme en région, via un site internet ouvert à tous (<http://www.snetap-fsu.fr/>), une lettre d'information mensuelle (abonne-

ment sur simple demande), un bulletin avec des dossiers thématiques (pouvoir d'achat, métier enseignant, handicap, produire autrement, action sociale, retraites...) pour les syndiqué-e-s, en plus de communications régulières transmises par catégorie, en direct ou par le biais des sections locales et régionales (<http://www.snetap-fsu.fr/Dans-les-regions-.html>)...

**Proposer** : concernant les orientations des schémas nationaux, comme des projets régionaux de l'enseignement agricole, les attendus des notes de rentrée, les critères de dotations d'objectifs ATLS, ceux régissant les mutations comme l'avancement des personnels (à travers nos élus en commissions paritaires), les moyens et les prérogatives des CHSCT, la rénovation des référentiels, la création de BTS en lycée maritime, etc.

**Défendre** : les services publics en général et l'EAP en particulier, les horaires obligatoires et dédoublements réglementaires, les statuts et missions des personnels, les disciplines, les modules de pluridisciplinarité, les matières propres à l'enseignement agricole (tiers temps ESC, etc.), la valeur nationale des diplômes, les droits syndicaux au quotidien...

**Agir** : à travers l'organisation de rassemblements et de manifestations (à Paris comme en région), l'envahissement d'instances (CTM, CHSCTM, CTREA,...), des occupations de bâtiments publics (ministère, DGER, DRAAF...), des mouvements de grève, et aussi de nouvelles modalités d'action... sit-in, flash-mob au salon de l'Agriculture, « 24h de l'EAP au Mans » etc.

## La section locale Snetap-FSU : une structure syndicale au plus près du terrain !

Avec ses sections locales, le Snetap-FSU, investi dans la plupart des établissements d'enseignement agricole du technique et du supérieur, crée les conditions d'échanges essentiels entre collègues et militants. Cette position fonde sa représentativité.

Chaque agent y trouve des interlocuteurs privilégiés pour s'entretenir tant sur des préoccupations individuelles liées aux conditions de travail, de carrière que sur le fonctionnement des différents services. Les réunions régulières proposées par les sections permettent de poser les difficultés individuelle et collective rencontrées, de réfléchir aux axes essentiels à la promotion de l'établissement et de les porter via ses représentants auprès des responsables de service ou devant les différentes instances de l'EPELPPA.

Au sein des conseils -le conseil intérieur, le conseil de perfectionnement, le conseil de centre et le conseil d'exploitation- de chacun des centres constitutifs de l'établissement -respectivement au lycée, au CFA, au CFPPA et à exploitation-, les représentants des personnels Snetap-FSU y défendent leur autonomie pédagogique propre. En outre, ils sont conduits à formuler les évolutions nécessaires de la DGH ou des emplois au regard de l'activité et des projets éducatifs ou de formation.

Dans les conseils d'administration qui délèguent sur les propositions des centres, les représentants Snetap-FSU se saisissent en outre de la présence dans cette instances des représentants du DRAAF-SRFD et du conseil régional notamment, pour porter après des tutelles, l'appréciation collective des impacts des politiques publiques sur la communauté éducative et de travail et leurs revendications.

Membres de droit du conseil syndical régional, les sections d'établissement y sont représentées par leur secrétaire de section qui, par cette instance, trouve une organisation susceptible de relayer les mandats locaux auprès de l'autorité académique du DRAAF

# Les enjeux d'une année électorale dans les 3 Fonctions Publiques, avec un choix de représentants pour les 4 années à venir

Le 4 décembre prochain, ce sont pas moins de 5 millions d'agents qui vont voter dans les 3 versants de la Fonction Publique (État, Territoriale et Hospitalière) pour 22 000 instances...

Tous les comités techniques (Comités Techniques ministériel, DGER, comme régionaux et locaux), ainsi que l'ensemble des CAP et CCP seront renouvelés le même jour, cela dans l'enseignement technique agricole comme dans le SUP, mais également à la Territoriale, ainsi que dans l'enseignement maritime – <http://www.snetap-fsu.fr/Elections-professionnelles-2014,2849.html>.

Autant dire que le défi pour l'ensemble des organisations syndicales est majeur quant à la représentativité de chacune, sachant que celui des différents ministères et des collectivités territoriales n'est pas moindre afin que ces élections générales soient matériellement réussies.

Mais, au-delà de la réussite de l'organisation des scrutins ou des résultats eux-mêmes, il convient d'insister sur les deux enjeux principaux de ces élections professionnelles : d'une part la participation et d'autre part les orientations dont les représentants élus des personnels seront porteurs et ce pour les 4 années à venir...

Les orientations du SNETAP-FSU sont claires et assumées : défense sans concession du service public, d'un enseignement gratuit et laïc, respect de nos missions, de nos statuts, de la réglementation et in fine de nos usagers. Nos objectifs à l'occasion de ces élections le sont aussi : faire reculer l'abstention, conforter notre représentativité tant au niveau national (CTM, CTEA, CAP, CCP) que local (CTREA, CT DIRM, CT régionaux pour les ATE et locaux pour les per-

sonnels du SUP), regagner les quelques sièges perdus, garder ceux acquis en 2011 et progresser encore en voix, afin de renforcer les positions de notre syndicat majoritaire et par suite sa capacité à peser sur les choix des élus comme de l'Administration !

Ajoutons que pour notre fédération, la FSU, il va s'agir de redevenir la première fédération de la Fonction Publique d'État (en dépit du maintien du vote électronique à l'Éducation Nationale, qui avait pesé très lourd en 2011 en générant une abstention massive au sein de ce ministère clé en regard de son nombre d'agents publics) et d'obtenir un siège au niveau du Conseil SUP de la FP Territoriale (avec les conséquences afférentes en terme de représentativité affirmée, comme de moyens syndicaux). De ce résultat dépendra aussi pour partie le poids de la FSU au niveau du Conseil SUP de la Fonction Publique. Ainsi, afin de relever le défi, les 3 syndicats de la FSU, représentatifs dans les Conseils Régionaux, à savoir le SNETAP (dans l'EAP), le SNUACTE (à l'EN) et le SNUCLIAS (au siège des collectivités), ont mis en place une coordination solide, sachant que les personnels dépendant des conseils régionaux ont pu mesurer depuis leur décentralisation la qualité de représentation assurée par nos syndicats, leur renouvelant leur confiance depuis déjà deux scrutins...

Alors, le 4 décembre, il nous reviendra collectivement de « faire parler les urnes »... en gardant présent à l'esprit cette phrase du politologue français Bertrand de Jouvenel : « Lorsque nous demandons où est la liberté, on nous montre dans nos mains nos bulletins de vote ». A bon entendre...

## « Le Snetap, la l'union fait la

Caroline Brukhanoff,

J'ai adhéré au Snetap-fsu dès mon entrée dans l'enseignement agricole en 1982, un peu comme on prend une «assurance tous risques». Par la suite, je suis restée fidèle par reconnaissance à une organisation syndicale majoritaire qui par l'action collective a largement contribué à pérenniser mon emploi. Aujourd'hui, le sens de mon adhésion syndicale a évolué... pour moi, il s'agit d'une question de survie face aux attaques subies par l'EAP et ses personnels.

Mon investissement progressif au sein du Snetap-fsu s'explique grandement par le fait qu'il est multicatégoriel et ne transige pas avec la pleine appartenance des ATLS à la communauté éducative et leur légitimité à intervenir dans l'ensemble des instances de l'EAP, aux côtés des enseignants. Par suite, s'engager au sein du Snetap, c'est s'exprimer aux divers niveaux de l'organisation et il serait dommage qu'en tant qu'administratifs nous nous en privions !

## « La FSU, mais au sein de ma

Thierry Arenzana,

Mon implication dans la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) s'est faite de façon progressive...

D'abord de par ma participation régulière au CDFD (Conseil Délibératif Fédéral Départemental). Cette instance réunit les secrétaires départementaux des syndicats de la FSU présent sur le département une fois par mois.

Ces réunions permettent de faire l'état de la situation dans chacun des champs d'activité de la FSU et de partager les mandats de son syndicat sur les grandes orientations fédérales.

On peut ainsi avoir une vision transversale des problématiques qui touchent

# force d'un syndicat multicatégoriel, ou comment force, là où l'isolement rend vulnérable »

administrative, secrétaire de section du LEGTA de Carpentras



Au niveau national, trois fois par an les secrétaires régionaux et les élus catégoriels débattent et envisagent les moyens d'action au sein du CSN, sorte de parlement. Tous les trois ans le congrès réunit tous les adhérents pour déterminer les mandats qui vont conduire les actions de leur organisation.

## Un syndicat, force de propositions et de défense collective de tous les personnels, quelque soit leur catégorie ou statut

Je reviendrai sur 4 moments forts vécus dernièrement au sein de mon syndicat :

- la bataille pour l'affectation des lauréats administratifs au concours de déparcarisation ;
- l'envahissement du CHSCTM pour

dénoncer publiquement la dégradation de nos conditions de travail et de notre santé ;

- ma participation, en tant que syndiquée, à une réflexion citoyenne sur « l'Agriculture, la ruralité et le devenir de l'EAP » (Journées d'études – 2012) ;
- la mise en place en PACA de notre Comité Régional de Défense et de Développement de l'EAP.

Bref, pour moi, si le Snetap-fsu est devenu et demeure l'organisation syndicale majoritaire de l'EAP, c'est parce qu'elle puise sa force dans l'unité, le collectif de travail, l'action de terrain, et qu'elle se préoccupe des intérêts des usagers du service public d'enseignement agricole.

## Une structuration démocratique

Enseignants, ARL, ATLS siègent ensemble dans les instances des établissements, comme en région et au ministère pour défendre l'enseignement agricole public et ses personnels titulaires et contractuels, selon les valeurs et les décisions prises démocratiquement au sein du Snetap-fsu.

# encore... ou comment je me suis impliqué section départementale »

professeur d'ESC, secrétaire de section au LEGTA du Mans

l'ensemble de la fonction publique : par exemple, comprendre comment les politiques publiques d'austérité touchent de façons différentes, mais dans une même logique, l'ensemble des secteurs de la fonction publique.

J'ai rapidement compris la source d'enrichissement que peut avoir pour un militant du SNETAP de participer à la vie fédérale et la force que représente pour notre syndicat d'être adossé à une grande fédération.

Dans la Sarthe, sans attendre de mesurer l'implication de la FSU départementale dans l'action nationale des 24 h pour l'EAP, au LEGTA de Rouillon, nous avons déjà apprécié l'engagement

du niveau fédéral, il y a cinq ans pour faire respecter nos droits syndicaux face à une ancienne direction.

C'est l'ensemble de ces éléments qui m'ont conduit à développer mon rôle dans la FSU en intégrant le bureau départemental.

J'ai ainsi participé activement à la préparation du Congrès Départemental, aux nombreux collectifs auquel la SD 72 appartient (dette, aéroport Notre Dame Des Landes..), ainsi qu'aux réunions intersyndicales en amont des mobilisations interprofessionnelles ou de la fonction publique, ou encore à l'organisation de stages fédéraux de formation syndicale.





## Syndiqué, moi ?

Nombre d'insinuations médiatiques tentent de dénigrer l'action syndicale et l'acte militant. On l'a vu avec la manière dont la presse a traité les combats des cheminots et des intermittents du spectacle, faisant passer pour corporatiste ou pour un maintien de privilèges exorbitants ce qui était avant tout un combat pour la sauvegarde des valeurs du service public des transports ou de la culture. Ne retrouve t'on pas ces mêmes démons dans les propos de M. Luc Ferry qui fut en son temps (un bien piètre) Ministre de l'Education, quand il met en doute la représentativité des syndicats en arguant du faible taux d'adhésion, à Télématin en juin dernier ?

Pourtant, c'est par l'action collective qu'ont été acquises les plus grandes conquêtes sociales du 20<sup>e</sup> siècle. C'est aussi et seulement par l'action collective que l'on contribuera à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, que ce soit au niveau des salaires, des conditions de travail ou de la qualité de vie.

Le mérite, la négociation individuelle, ont toujours montré, par le passé, qu'ils ne profitaient qu'à ceux qui étaient déjà riches et nantis et affaiblissaient encore plus ceux déjà défavorisés par la vie. C'est justement de cette perte de repères collectifs que sont nées les inégalités sociales qui ne cessent de se creuser en France ces dernières décennies.

Même à notre niveau de « petit » enseignement agricole, c'est la force d'un syndicalisme solidaire et multicatégoriel rassemblé derrière les valeurs portées par la FSU, que s'est imposé un modèle d'enseignement que beaucoup nous envient encore, même s'il a subi, ces dernières années de fortes dégradations.

Alors oui, cette année encore, je me syndique au SNETAP-FSU. Bonne rentrée !

Jean-Marie Le Boiteux



## Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

## un pas en avant, deux pas en arrière...

**A** lors que la concertation avait débuté en mars 2013 pour une adoption de la loi avant la fin de 2013, Stéphane Le Foll a annoncé au début de l'été 2014 un nouveau report de l'adoption du projet de loi d'avenir pour l'agriculture.

L'étude en seconde lecture devant l'Assemblée Nationale ne se déroulera qu'en juillet<sup>1</sup> et la seconde lecture devant le Sénat n'est prévue qu'en octobre 2014 avant un passage en Commission Mixte Paritaire pour une harmonisation des deux textes et une possible adoption de la loi avant l'hiver 2014 soit près d'une année de retard !

Si le motif officiel avancé est celui de l'engorgement du calendrier législatif consécutif à l'adoption en « urgence » d'autres projets de loi jugés plus prioritaires, le SNETAP-FSU regrette que les interventions de divers lobbies professionnels aient entraîné ce retard en tentant de vider de son contenu agro-écologique le projet de loi, et tout particulièrement dans les articles 26 et 27 du projet de loi relatifs à l'enseignement agricole.

## Un retour salubre...

Le SNETAP-FSU note avec satisfaction la réintroduction de l'agriculture biologique dans le projet de loi alors qu'il avait disparu lors de la première lecture sénatoriale...

## Une reculade intolérable...

Cependant, fortement engagé lors de la première lecture devant le Sénat aux côtés des élus du Comité National de Défense et de Promotion de l'Enseignement Agricole Public, le SNETAP-FSU avait obtenu l'inscription contre l'avis du gouvernement dans le projet de loi de la mission pédagogique des exploitations agricoles et ateliers technologiques des EPL, obtenant ainsi la reconnaissance de cette spécificité pédagogique et la nécessité alors d'une contre-partie dont la forme restait à déterminer. Or le gouvernement par l'intermédiaire du rapporteur du texte a fait retirer cette mention « à vocation essentiellement



pédagogique », arguant du nécessaire équilibre entre le pédagogique et l'économique et l'impérieuse nécessité de « ne pas faire disparaître l'économie » (sic)<sup>2</sup>. **Le SNETAP se mobilisera pour obtenir le retour de cette reconnaissance de la vocation pédagogique de nos exploitations !**

## Un entêtement inacceptable...

Un amendement, déjà porté lors de la première lecture sénatoriale par le SNETAP-FSU a de nouveau été rejeté par les élus - et le gouvernement -, à savoir la présence de 50% de représentants des personnels dans le conseil d'administration de l'Institut agronomique et vétérinaire de France (IAVFF), au motif qu'un tel pourcentage de représentants élus démocratiquement serait « excessif » (resic!) aux côtés des représentants de l'État et des centres constitutifs de l'IAVFF, tous désignés et non élus - bien entendu - !

D'ores et déjà<sup>3</sup>, le SNETAP-FSU reprend son action pour qu'enfin le ministère entende enfin ses personnels et reconnaisse à leur juste valeur les amendements que le SNETAP-FSU porte depuis mars 2013, comme première organisation représentative au sein du MAAF, en leur nom.

1 - Rédaction de cet article avant cette seconde lecture.

2 - <http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/1892/CIION-ECO/CE868.asp>

3 - Début juillet.